

LICENCIEMENT DU DELEGUE SYNDICAL FO: L'INSPECTEUR DU TRAVAIL REJETTE LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR.

Par courrier du 19 octobre dernier, **l'inspecteur du travail a donc rejeté la demande de licenciement** du délégué syndical FORCE OUVRIERE d'Horizon Amitié.

L'inspection du travail a considéré que cette demande était
IRRECEVABLE !!!

Pour quelle RAISON? Par absence de motif !...

Plus précisément, pour **absence de qualification juridique** du motif de licenciement.

Après que la direction eut fait **le tour de tous les services** pour expliquer avec « **beaucoup d'émotion** » le motif de ce licenciement,

Après la consultation du **Comité d'Entreprise** lors d'une réunion extraordinaire sur ce projet de licenciement et qui a vu deux élus du personnel voter **POUR** le licenciement sans même avoir un seul document en main,

Après des **conclusions de 11 pages** agrémentées de leurs 15 annexes adressées à l'Inspection du travail pour tenter de justifier la demande de licenciement,

Nous cherchons encore le motif...

Mais nous ne doutons pas que la direction ne s'arrêtera pas en si bon chemin...

Vendredi 3 novembre 2017